

compte 12 établissements, 165 professes, 22 novices, 14 postulantes, 405 vieillards, 301 orphelins et 1,364 enfants dans les écoles et travaille dans cinq diocèses.

(c) Les Sœurs Grises d'Ottawa ont 30 établissements, 278 professes, 42 novices, 42 postulantes, 200 vieillards, 250 orphelins, 7,906 enfants dans leurs écoles, et travaillent dans huit diocèses.

(d) Les Sœurs de la Charité de Québec, en y comprenant Rimouski, possèdent 24 établissements, 231 professes, 18 novices, 40 postulantes, 179 vieillards, 982 orphelins, 4,035 enfants et travaillent dans cinq diocèses.

Réunissons ces riches moissons d'établissements, de lieux et de personnes et nous aurons le résultat admirable que voici : Les filles de madame d'Youville, dites Sœurs Grises, filles ou Sœurs de la Charité, sont aujourd'hui au nombre de 1,080 professes, leurs différents noviciats comptent 141 novices et 88 postulantes, elles dirigent 102 établissements, travaillent dans 23 diocèses, soutiennent 1,484 personnes vieilles ou infirmes, servent de mères à 2,585 orphelins, instruisent dans leurs pensionnats, académies, écoles ou asiles, 18,884 enfants, et sans qu'on le remarque, s'enrichissent de tout le bien accompli dans les hôpitaux, les refuges, les dispensaires pour les aumônes, les innombrables visites faites à domicile, et l'entretien d'enfants recueillis et placés dans des familles. Si la logique des chiffres est implacable, avouons qu'ici ses irréfutables conclusions sont pleines de douceur et arrachent irrésistiblement à l'âme ce cri d'adoration : "*Dieu est saint dans toutes ses œuvres !*" Car il est évident que tout ceci est l'œuvre de Dieu, que c'est une œuvre commencée, agrandie et multipliée pour la sanctification des âmes. Il faudrait avoir le secret de ces âmes pour dire tout le bien qui s'opère et que le monde ne voit pas. Il faudrait avoir les secrets des parvis sacrés eux-mêmes pour connaître le nombre d'enfants, d'adolescents et de personnes de tout âge qui sont au ciel, et qui n'y seraient pas si l'œuvre de madame d'Youville ne s'était pas accomplie, ou si les généreuses continuatrices de cette œuvre admirable n'étaient pas animées de l'esprit de leur bien-aimée fondatrice.

Ne nous étonnons pas après cela si le Vicaire de J.-C. a bien voulu prendre ce noble institut sous sa protection spéciale, en l'approuvant, en approuvant ses règles et en abritant ses constitutions sous la sauvegarde du Saint-Siège lui-même.

Voilà ce que les cinquante dernières années ont apporté de développement à la création que Dieu, dans sa sagesse, avait tenue,